

14ème législature

Question N° : 72937	De M. Charles-Ange Ginesy (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics		Ministère attributaire > Finances et comptes publics
Rubrique > consommation	Tête d'analyse > prix	Analyse > augmentation. conséquences.
Question publiée au JO le : 27/01/2015 Réponse publiée au JO le : 31/03/2015 page : 2530		

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur difficultés économiques de nos concitoyens. En effet, depuis le 1er Janvier 2015, nous constatons 15 % d'augmentation sur le prix du timbre, 2,6 % d'augmentation sur les tarifs de la SNCF, 2 % d'augmentation sur le prix du gaz, une hausse de 4,4 centimes par litre de gazole et une prochaine augmentation des tarifs de l'électricité. Ainsi, nos concitoyens sont soumis à des impôts et à ces augmentations précitées. Ainsi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Texte de la réponse

La hausse du prix des timbres au 1er janvier 2015 aurait un impact relativement limité sur le pouvoir d'achat des ménages, tandis que les prix du gaz ont baissé au cours de l'année écoulée et que le prix du gazole se situe à un niveau modéré. Plus précisément, la Poste a annoncé une hausse moyenne des tarifs du courrier de l'ordre de 7 % au 1er janvier 2015. Compte tenu de la part très limitée des services postaux dans la consommation des ménages (0,2 % du total), cette hausse n'aura qu'un effet très limité au total sur le pouvoir d'achat. S'agissant du prix du gaz, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a annoncé une augmentation de 2,3 % en moyenne au 1er novembre. Toutefois, cette hausse intervient dans un contexte de net repli du prix du gaz au cours de l'année écoulée : les prix du gaz de ville ont baissé de 4,8 % entre janvier et septembre 2014. Enfin, le prix des carburants se situe à un niveau modéré. La baisse du cours du Brent en euros de manière quasi-ininterrompue depuis la fin du mois de juin a provoqué un repli des prix à la pompe. Au cours du mois de décembre, le prix du gazole (environ 70 % du carburant consommé par les ménages) s'élevait à 1,2 €/litre, son plus bas niveau depuis décembre 2010. De plus, l'inflation a reculé de manière quasi-continue depuis son point haut à 2,5 % en novembre 2011 notamment avec une baisse de 0,4 % en glissement annuel en janvier 2015. Le repli des prix des matières premières et l'appréciation de l'euro jusqu'au début de l'année 2014 ont contribué à la baisse de l'inflation. Ce repli a été accentué par la baisse du prix du pétrole, qui s'élève à 34 % entre janvier et décembre 2014. Cette baisse inattendue de l'inflation est favorable à court-terme au pouvoir d'achat : les salaires réels se sont avérés dynamiques lorsque l'inflation a surpris à la baisse comme en 2013 et en 2014. Ainsi, les augmentations à venir des tarifs réglementés ne sont pas une menace pour le pouvoir d'achat des Français dans un contexte de faible inflation. Par ailleurs, le gouvernement a engagé des réformes fortes et structurantes afin d'améliorer de façon significative la situation sur le marché de l'emploi, ce qui permettra également une amélioration durable du revenu des ménages. Les revenus d'activité devraient retrouver plus de dynamisme selon les prévisions du rapport économique social et financier pour 2015. Les mesures de baisse du coût du travail mises en place dans le cadre du CICE et du Pacte de responsabilité représentent un puissant catalyseur pour développer l'emploi. Par ailleurs, la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu a été votée pour 2015 et une prime d'activité favorisant davantage

l'activité sera mise en place au 1er janvier 2016. Elle se substituera aux deux mécanismes existants, la Prime pour l'emploi et le Revenu de solidarité active activité. Au-delà du Pacte, d'autres mesures de la stratégie économique du gouvernement contribuent à soutenir le pouvoir d'achat des Français comme la loi de mars 2014 relative à la consommation et la loi pour l'activité en cours de discussion au Parlement poursuivra les efforts engagés dans cette voie. Ces réformes permettent d'intensifier la concurrence dans un certain nombre de secteurs dans lesquels il existe des inefficiences, entraînant ainsi la baisse de certains prix.